



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 09 septembre 2015 s'est réuni en séance ordinaire le 14 septembre 2015 à 19 h, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Jean CRESPEL, Maire.

A / Désignation du secrétaire de séance

Madame Claire DELORY est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaient présents : M. CRESPEL J., Mme GANTIEZ D., Mme VERGOTEN N., M. FRERE O, Mme BOURBOTTE N., M. SIX P., M. MUCHEMBLED JL., Mme PLATTEURO F., M. DECLUNDER B., Mme DELORY C., M. DELVAL C., M. CALAIS J-F., Mme SIKOSEK V., M. DEVOS M., Mme CHERMEUX S., M. DENEL., Mme MARECHAL C., Mme PLATTEAU S., HUREZ F., M. QUEVA G.

Etaient excusés-représentés : M. LOYER G. représenté par Mme GANTIEZ D.,
Mme DEFIVES S. représentée par M. SIX P.,
Mme VION E. représentée par Mme PLATTEAU.

Etait absente :

Procès-verbal du 29 juin 2015

.....
.....

C/ Communications

.....
.....
.....

Ordre du jour

Introduction de Monsieur le Maire

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015
2. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2015
3. Modification des Horaires Médiathèque « Marcel Pagnol » et Mairie
4. MEL - Approbation du rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges
5. Organisation des fêtes de fin d'année 2015
6. Questions Diverses

Compte rendu

INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance par une information du Conseil Municipal sur les points suivants :

- ❖ Les cloche St Martin et Notre dames de Lourdes : Suite à une panne électrique du mécanisme de St Martin, la société de contrôle est intervenu après de dépannage. Nous avons procédé à la vérification annuelle du système d'accrochage des cloches (ce contrôle devant être effectué tous les ans). La société de contrôle nous a conseillé de sonner l'angélus 3 fois par jour à 7 H, 12 H et 19 H (horaire qui correspond aux appels à la prière pour les chrétiens selon François d'Assise) afin de préserver les accrochages des cloches dans les clochers.
- ❖ Stationnement devant les écoles : Monsieur le Maire informe que Madame l'inspectrice de l'académie, suite à son passage sur notre commune, a constaté de nombreux stationnements abusifs devant l'école Victor Hugo. Une information sera donnée aux parents par la Directrice et également par la Police Municipale avant de procéder à la verbalisation des contrevenants.
- ❖ Concert à l'église Notre Dame de Lourdes
- ❖ Feux d'artifice du 14/07 avec la Commune de Santes

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015

En l'absence de remarque des conseillers municipaux, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2015

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal à compter du **1^{er} septembre 2015** la création et la suppression des emplois suivant :

- **Suite à l'obtention du concours d'Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles par un Adjoint Techniques Communal et vu la nécessité de de créer ce poste au sein de l'école maternelle «Victor Hugo »**

- Création d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM de 1^{ère} classe.
- Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe.

• **Au titre de la promotion interne et suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire**

➤ Création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maîtrise qui sera en charge de la direction des Services Techniques Communaux.

➤ Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe.

➤ Création d'un emploi permanent à temps incomplet, à raison de 5 H 30 hebdomadaire, d'Assistant d'Enseignement Artistique de 1^{ère} classe.

➤ Suppression d'un emploi permanent à temps incomplet, à raison de 5 H 30 hebdomadaire, d'Assistant d'Enseignement Artistique de 2^{ème} classe.

• **Suite à la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe par délibération en date du 17 novembre 2014 et la nomination en interne d'un agent reçu au concours de ce grade :**

➤ Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

• **A la demande de l'agent et afin de remettre en correspondance le grade et l'emploi exercé de l'agent**

➤ Création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

➤ Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe.

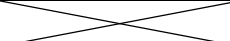
Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette délibération.

3. Modification des Horaires Médiathèque « Marcel Pagnol » et Mairie

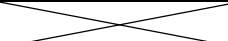
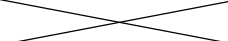
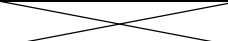
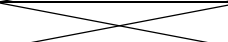
Monsieur le Maire précise que pour des raisons techniques l'inauguration de la Médiathèque est reportée au Dimanche 8 novembre à 11 heures et sera suivi d'un spectacle de pyrotechnie à 17 heures 30.

Suite au déménagement de la Médiathèque « Marcel PAGNOL », place du 8 mai 1945, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les horaires d'ouverture comme présenté ci-dessous :

LUNDI		
MARDI		17 H à 18 H 30
MERCREDI	10 H à 18 H	
JEUDI		
VENDREDI	9 H à 11 H	14 H 30 à 18 H

SAMEDI	9 H à 12 H 30	
---------------	---------------	--

D'autre part, et afin de répondre aux demandes de nos habitants, Monsieur le Maire propose au Conseil de simplifier les horaires d'ouverture de la Mairie de la manière suivantes :

LUNDI	8 H 30 à 12 H	13 H 30 à 17 H
MARDI	8 H 30 à 12 H	
MERCREDI	8 H 30 à 12 H	13 H 30 à 17 H
JEUDI	8 H 30 à 12 H	
VENDREDI	8 H 30 à 12 H	
SAMEDI	8 H 30 à 11 H 30	

Des modifications ponctuelles et temporaire pourront être décidées et seront alors affichées à l'entrée des bâtiments.

Madame PLATTEAU trouve que l'ouverture de la médiathèque toute la journée le mercredi est très bien mais souhaiterait savoir pourquoi une fermeture la journée.

Madame GANTIEZ Explique que l'agent effectuant également des heures pour les NAP et en remplacement d'un agent absent depuis plusieurs mois, il est impossible d'augmenter les plages d'ouverture au public.

Monsieur le Maire précise également qu'un engagement a été donné d'organiser une navette à destination des personnes âgées d'Ancoisne (3 personnes sont inscrites pour le moment).

Madame PLATTEAU souhaiterait connaître la raison d'une fermeture de la Mairie « aussi tôt ».

Monsieur le Maire souligne que les agents communaux accueillent quand même le public s'il arrive peu après l'heure de fermeture.

Madame PLATEAU demande la procédure en cas de problème à l'école.

Monsieur SIX précise qu'un numéro toujours accessible est disponible en pareil cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 18 voix pour et 5 voix contre d'approuver ces modifications d'horaires.

4. MEL - Approbation du rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle prévoit la transformation de Lille Métropole en Métropole européenne de Lille au 1^{er} janvier 2015. Cette transformation s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences exercées par la Métropole européenne de Lille et ses communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 30 juin 2015 pour examiner les valorisations des transferts de charges des compétences suivantes :

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Réseau de chaleur
- Promotion du tourisme
- Politique de la ville.

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission, a des incidences sur l'attribution de compensation versée à la commune de Houplin Ancoisne, ainsi réparti :

1/ Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz : La valorisation de fonctionnement est de 0 € ;

2/ Réseau de chaleur : La valorisation de fonctionnement est de 0 € ;

3/ Promotion du tourisme :

La valorisation de la charge nette de fonctionnement est de 1767 € ;

Et celle de mise à disposition du local à l'office de tourisme est de 0 € ;

Soit un total de 1767 € de charges transférées à la MEL

4/ Politique de la ville : La valorisation de la charge nette de fonctionnement est de 0 € ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférées à la Métropole Européenne de Lille.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

5. Organisation des fêtes de fin d'année 2015

L'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission propose de prendre les dispositions en vue de l'organisation des fêtes de fin d'année, à savoir :

➤ Une séance récréative offerte aux enfants des écoles de la Commune avec transport des enfants par autocar à la salle des fêtes, en décembre 2015.

➤ Une distribution d'une coquille et friandises aux enfants des écoles de la Commune, aux enfants d'âge primaire (jusqu'à 12 ans) présentant un handicap, ainsi que ceux dont l'état de santé ou des difficultés scolaires importantes nécessitent la scolarisation à l'extérieur de la commune (établissements spécialisés, CLIS, hôpital de jour, etc.).

➤ Une remise de friandises pour les enfants (jusqu'à 12 ans) du personnel communal

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'organisation des fêtes de fin d'année,

- de mandater l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission pour l'organisation de la séance récréative,

- de préciser que les dépenses en résultant seront prélevées aux articles **6232** et **6247** du Budget Primitif 2015.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette délibération.

6. Questions diverses

❖ Monsieur SIX : fait un point sur les travaux de la salle des archives.

❖ Mme PLATTEAU : demande pour quel raison l'opposition a été oubliée dans le journal municipal.

➡ Précision est donnée par Monsieur le Maire que la commune ayant un nombre d'habitant inférieur à 3 500, cela n'est pas une obligation légale. Le point sera revu en commission.

❖ Monsieur QUEVA : indique qu'un engagement avait été pris lors du second conseil municipal de permettre un encart dans le journal et également un envoi des documents plus de 5 jours avant les conseils ce qui n'est pas fait. Il déclare : « on n'est pas des marionnettes, on parle en notre nom ! »

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne sollicitant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

ÉLUS	Signature	ÉLUS	Signature
Mme Nathalie BOURBOTTE 5ème Adjoint		Mme Francine HUREZ Conseiller Municipal	
Mr Jean François CALAIS Conseiller Municipal		Mr Gérard LOYER 2ème Adjoint	Procuration à Mme GANTIEZ
Mme Sylvie CHERMEUX Conseiller Municipal		Mme Claudie MARECHAL Conseiller Municipal	
Mr Jean CRESPEL MAIRE		Mr Jean Luc MUCHEMBLED Conseiller délégué	
Mr Bernard DECLUNDER Conseiller Municipal		Mme Sarah PLATTEAU Conseiller Municipal	
Mme Sylvie DEFIVES Conseiller Municipal	Procuration à Mr SIX	Mme Francine PLATTEURO Conseillère Déléguée	
Mme Claire DELORY Conseiller Municipal		Mr Ganaël QUEVA Conseiller Municipal	
Mr Claude DELVAL Conseiller Municipal		Mme Valérie SIKOSEK Conseiller Municipal	
Mr Marc DENEL Conseiller Municipal		Mr Philippe SIX 6ème Adjoint	
Mr Matthieu DEVOS Conseiller Municipal		Mme Nicole VERGOTEN 3ème Adjoint	
Mr Olivier FRERE 4ème Adjoint		Mme Evelyne VION Conseiller Municipal	Procuration à Mme PLATTEAU
Mme Dominique GANTIEZ 1er Adjoint			